

RAPPORT ANNUEL

2019



Promotion
allaitement maternel
Suisse

TABLE DES MATIÈRES

Préface	3
----------------------	---

1. Stratégie

Vision	4
Fondation Promotion allaitement maternel Suisse	4
Champs d'action stratégique	5
Principes d'action	5

2. Rapport d'activités

Transmettre les connaissances	6
Encourager la mise en réseau	10
Faciliter la conciliation entre allaitement et travail	16
Surveiller les activités promotionnelles de l'industrie	18
Influer sur les processus de décision	20
Renforcer l'organisation	23

3. Finances

Compte de résultat	24
Bilan	24
Rapport de l'organe de révision	25
Soutien financier	25

4. Perspectives	26
------------------------------	----

Annexe

Membres fondateurs	27
Conseil de fondation	27
Commission scientifique	27
Secrétariat	28
Groupe de travail Semaine mondiale de l'allaitement maternel	28
Codex Panel	28

Impressum

Éditeur

Promotion allaitement maternel Suisse
Schwarztorstrasse 87, 3007 Berne
tél. 031 381 49 66
contact@allaiter.ch

Rédaction

Christine Brennan, Promotion allaitement maternel Suisse

Illustrations et mise en page

Judith Zaugg, Berne

Impression

Ast & Fischer AG, Wabern

Tirage

100 exemplaires en français
400 exemplaires en allemand

2019 : changement à la présidence – travail politique

Ursula Zybach, présidente de longue date, a démissionné en avril 2019. Depuis la création de la fondation en l'an 2000, elle s'est mise au service de Promotion allaitement maternel Suisse et elle a présidé le conseil de fondation depuis 2007. Ursula Zybach a apporté de précieuses impulsions et a contribué, grâce à ses profondes connaissances et sa large expérience, de manière significative au développement de la fondation. Je tiens à lui exprimer ma vive reconnaissance.

À l'occasion de sa réunion du 5 avril 2019, le conseil de fondation m'a élue comme nouvelle présidente. Je me réjouis de relever ce défi et m'employer, avec l'équipe de Promotion allaitement maternel Suisse, en faveur de conditions juridiques et sociales optimales pour l'allaitement maternel. L'environnement social doit être conçu de manière à ce que l'allaitement soit possible pour toutes celles qui le souhaitent. En aucun cas, cependant, il ne faut faire pression sur les femmes pour qu'elles allaitent.

La semaine mondiale de l'allaitement maternel 2019 a attiré l'attention sur l'importance de la protection sociale des parents et leur protection par la loi du travail. Il y a cent ans, l'Organisation internationale du Travail a intégré pour la première fois la protection de la maternité dans une convention. En Suisse, l'allocation de maternité a été introduite en 2005. Depuis 2014, la loi sur le travail prévoit des pauses d'allaitement rémunérées pendant la première année de vie de l'enfant. Les femmes en âge de procréer se trouvent généralement en pleine vie active et constituent un important facteur de succès dans l'économie suisse. Un congé parental prolongé, comme il est d'usage dans de nombreux pays européens, serait donc souhaitable.

En coopération avec le bureau de la fondation, j'ai œuvré pour que l'allaitement maternel soit ancré dans les stratégies et les mesures de promotion de la santé et de prévention des cantons et de la Confédération. Les efforts visant à sensibiliser les responsables politiques, la société civile et la société en général sont entrepris en commun avec nos partenaires.

Afin d'éveiller l'intérêt des milieux politiques pour le thème des banques de lait et des réglementations concernant le lait maternel, j'ai déposé une interpellation en 2019 et demandé au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes : Quelle est l'appréciation générale du Conseil fédéral concernant les banques de lait maternel ? Comment les risques liés à l'échange direct de lait maternel peuvent-ils être réduits ? L'échange de lait maternel doit-il être soumis à des directives ou des dispositions légales particulières ? Comment les mères et les pères peuvent-ils être correctement informés des risques que l'échange de lait maternel fait courir à leur bébé ? Comment protéger les nourrissons ? Vous trouvez les réponses sur le site www.parlament.ch sous le numéro 19.3674 ou bien aux pages 20 et 21 du présent rapport.

La motion n° 18.4061, déposée par la conseillère nationale Maya Graf l'année dernière et demandant que les pauses d'allaitement ne doivent pas être financées par les employeurs mais par le régime des allocations pour perte de gain, n'a pas encore été discutée au Conseil national. Je suis pourtant confiante qu'elle sera adoptée par le Parlement.

J'ai retiré une autre motion (n° 17.3661) qui visait à étendre les restrictions en matière de publicité aux préparations de suite afin d'éviter que l'interdiction de la publicité pour les préparations pour nourrissons puisse être contournée. Ce faisant, j'ai reconnu les efforts de la Confédération et des cantons pour mettre en œuvre les exigences existantes concernant la distinction des emballages.

Je me réjouis de poursuivre la bonne coopération et je remercie l'équipe du secrétariat ainsi que les membres du conseil de fondation et de la commission scientifique pour leur travail et leur engagement en faveur de la fondation et des familles.

Yvonne Feri
Présidente

1. STRATÉGIE

Vision

Promotion allaitement maternel Suisse a pour but que le plus grand nombre possible d'enfants soient exclusivement allaités pendant les quatre à six mois suivant la naissance et que l'allaitement soit poursuivi également après l'introduction d'aliments de complément.

Fondation Promotion allaitement maternel Suisse

Promotion allaitement maternel Suisse est un centre de compétences national indépendant qui met ses services à disposition de tous les groupes professionnels et organisations actifs dans les domaines de la grossesse, de l'accouchement et de la petite enfance. Elle sert de plateforme d'informations pour les parents et s'emploie en faveur de conditions juridiques et sociales optimales pour l'allaitement maternel. Promotion allaitement maternel Suisse s'occupe de la politique de la santé et participe activement au réseau de la santé publique établi en Suisse.

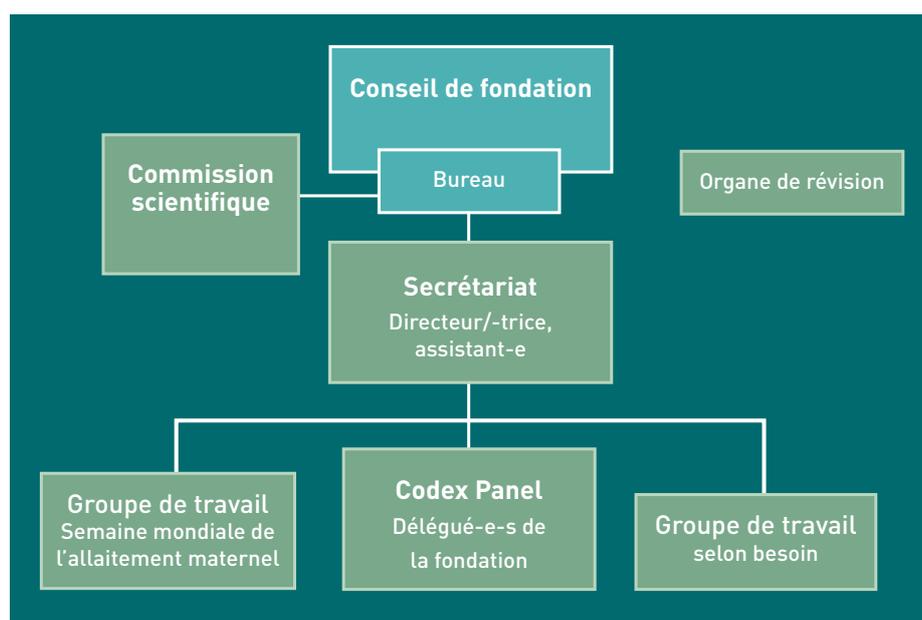
La fondation a son siège auprès de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), à Köniz. Ses activités étant reconnues d'utilité publique, elle est exonérée d'impôts. Son secrétariat est doté de 120 % de postes et em-

ploie une directrice et une assistante. Le conseil de fondation ainsi que les autres organes regroupent des spécialistes qui travaillent à titre bénévole ou pour un salaire réduit.

Promotion allaitement maternel Suisse est soutenue par ces organisations et institutions œuvrant dans le domaine de la promotion de la santé :

- Association suisse des consultantes en lactation et allaitement maternel (ASCL)
- Association suisse des consultations parents-enfants (ASCPE)
- Association suisse des diététicien-ne-s (ASDD)
- Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI)
- Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein
- Croix-Rouge suisse (CRS)
- Fédération des médecins suisses (FMH)
- Fédération suisse des sages-femmes (FSSF)
- La Leche League Suisse (LLL CH)
- Office fédéral de la santé publique (OFSP)
- Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)
- Promotion Santé Suisse
- Santé publique Suisse
- Société Suisse de Gynécologie et d'Obstétrique (SSGO)
- Société Suisse de Pédiatrie (SSP)

Organigramme de Promotion allaitement maternel Suisse



Champs d'action stratégique

1. Transmettre les connaissances

Aux spécialistes et aux parents, Promotion allaitement maternel Suisse garantit un accès aux informations sur l'allaitement maternel afin de leur permettre de prendre les décisions adaptées à l'actuelle situation de vie en ce qui concerne l'allaitement. Les informations doivent être indépendantes de tout produit ou entreprise. Une attention particulière est prêtée aux familles défavorisées sur le plan socioéconomique, aux jeunes parents et aux parents issus de la migration.

2. Encourager la mise en réseau

Promotion allaitement maternel Suisse est l'interlocuteur central en matière d'allaitement en Suisse. En tant que centre de compétences national, elle assure la mise en réseau des groupes professionnels et autres parties prenantes du domaine. Elle s'engage pour que toutes les organisations concernées transmettent des messages cohérents sur l'allaitement maternel.

3. Faciliter la conciliation entre allaitement et travail rémunéré

Selon les lois en vigueur en Suisse, l'allaitement maternel pendant le travail est protégé au cours de la première année de vie de l'enfant. Promotion allaitement maternel Suisse s'engage pour que l'allaitement et l'extraction du lait au poste de travail soient acceptés et encouragés.

4. Surveiller les activités promotionnelles de l'industrie et intervenir si besoin est

Dans le cadre du Codex Panel, Promotion allaitement maternel Suisse surveille les activités de l'industrie d'aliments pour nourrissons. Elle entretient des contacts avec les fabricants dans le but de les inciter à respecter entièrement la protection de l'allaitement maternel lors de la commercialisation des préparations pour nourrissons.

5. Influencer sur les processus de décision

Promotion allaitement maternel Suisse positionne l'allaitement maternel comme un aspect important de la santé publique et s'emploie à ce qu'il soit ancré dans les stratégies et mesures cantonales et fédérales liées à la promotion de la santé et la prévention.

6. Renforcer l'organisation

Promotion allaitement maternel Suisse assure le financement de ses activités opérationnelles grâce à une gestion des processus adaptée. Des structures souples du secrétariat et des organes contribuent à une utilisation efficace des ressources.

Principes d'action

En ce qui concerne l'allaitement maternel, Promotion allaitement maternel Suisse base son travail sur les principes suivants :

- tenir compte de la santé dans tous les domaines de décision publics
- accroître l'égalité des chances en matière de santé.

La décision des parents de renoncer à l'allaitement, pour des raisons médicales ou autres, est entièrement respectée.



2. RAPPORT D'ACTIVITÉS

La structure de ce rapport d'activités se base sur les champs d'action stratégique.

1. Transmettre les connaissances

Aux spécialistes et aux parents, Promotion allaitement maternel Suisse garantit un accès aux informations sur l'allaitement maternel afin de leur permettre de prendre les décisions adaptées à l'actuelle situation de vie en ce qui concerne l'allaitement.

Informations fondamentales sur l'allaitement

La protection et la promotion de l'allaitement maternel répondent à la stratégie globale de l'OMS dont le but est de mettre en œuvre des mesures pour garantir une alimentation optimale des nourrissons et petits enfants. Cette initiative a été prise suite au constat que dans les années 1980 et 1990, le taux d'allaitement a baissé dans le monde entier tandis qu'un nombre élevé de nourrissons mouraient de dénutrition ou d'infections.

Promotion allaitement maternel Suisse recommande d'allaiter aussi longtemps que la mère et l'enfant le désirent. Il est souhaitable de nourrir le bébé exclusivement au sein pendant les six premiers mois de vie. Les aliments de complément peuvent être introduits progressivement à partir de l'âge de cinq mois tout en poursuivant l'allaitement.

Selon la recommandation de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), tous les enfants devraient être exclusivement nourris au sein jusqu'à l'âge de six mois, l'allaitement pouvant être poursuivi jusqu'à l'âge de deux ans et au-delà même après l'introduction d'aliments de complément. La Société Suisse de Pédiatrie (SSP) a pris soin de formuler ses recommandations de manière ouverte et flexible. Elle estime qu'il est souhaitable de nourrir le bébé exclusivement au sein jusqu'à l'âge de six mois. L'introduction d'aliments de complément selon les besoins individuels *peut* commencer au plus tôt au cinquième mois de vie et *doit* commencer au plus tard au début du septième mois.

À court terme, l'allaitement réduit le risque d'infections (nez, gorge, oreilles et tractus gastro-intestinal), de maladies cardiovasculaires, de surpoids, de diabète du type 2, d'affections du système immunitaire et de cancer chez l'enfant. Il protège contre la mort subite du nourrisson et facilite le bonding. Puisque bon nombre d'hospitalisations peuvent être évitées grâce à l'allaitement, il contribue à réduire les coûts de la santé. C'est le meilleur aliment pour le bébé et une mesure adéquate de prévention primaire. Les mères qui allaitent sont moins à risque de développer un cancer du sein et elles retrouvent plus rapidement leur poids normal. L'allaitement a également des effets positifs sur le lien entre mère et enfant et sur la perception du stress.

Études sur l'allaitement maternel

Des études transversales sur l'alimentation des nourrissons, effectuées en 1994¹, 2003² et 2014³ sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique, ont permis d'analyser le taux d'allaitement en Suisse. La durée de l'allaitement a augmenté de manière significative entre 1994 et 2003, puis elle est restée constante jusqu'en 2014. Somme toute, les recommandations actuelles concernant l'allaitement ne sont toutefois pas encore suivies de manière satisfaisante.

¹ Conzelmann-Auer C., Ackermann-Liebrich U. Frequency and duration of breastfeeding in Switzerland. *Soz.-Praeventivmed.* 1995;4396-398

² Merten S., Dratva J., Ackermann-Liebrich U. Do Baby-Friendly hospitals influence breastfeeding duration on a national level? *Pediatrics.* 2005;116:e702-e708

³ Gross K., Späth A., Dratva J., Zemp Stutz E. SWIFS – Swiss Infant Feeding Study. Eine nationale Studie zur Säuglingsernährung und Gesundheit im ersten Lebensjahr. Basel, 2014 (www.swisstph.ch/swifs/d.html)

La Swiss Infant Feeding Study (SWIFS), menée en 2014, montre que la volonté d'allaiter est largement répandue en Suisse. Près de 95 % des mères le font juste après l'accouchement. Pourtant, le taux d'allaitement exclusif diminue à 71 % durant les deux premiers mois de vie et à 62 % durant les troisième et quatrième mois. Seuls 40 % des enfants sont encore allaités à l'âge de six mois. Beaucoup de mères sevreront donc à un moment que les organisations spécialisées considèrent comme loin d'être optimal pour la santé des nouveau-nés. Aucune évolution significative concernant ces faits n'a été observée au cours des dernières années.

L'enquête réalisée sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique et l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires a en outre démontré que la durée de l'allaitement varie fortement selon l'âge de la mère, le niveau de formation et l'activité professionnelle des parents, l'attitude du père et l'origine géographique et culturelle. Une mère plus âgée ou qui a un partenaire, des parents avec un niveau de formation élevé et des pères qui adoptent une position favorable à l'allaitement sont des facteurs qui contribuent à un allaitement prolongé. À l'instar des enquêtes précédentes, l'étude de 2014 indique que les enfants nés dans des hôpitaux favorables à l'allaitement maternel sont nourris au sein plus longtemps que les autres.

Les résultats de l'étude laissent supposer que les mères qui sont encouragées dans leur volonté d'allaiter – par le père, leur entourage privé, le personnel des hôpitaux, les spécialistes ou au travail – ont de meilleures chances de mettre en pratique cette intention durant une période prolongée. Le monde du travail prend une influence grandissante parce que les mères rentrent plus tôt à leur place de travail qu'en 2003, et ce souvent avec des taux d'emploi plus élevés. Une mère sur quatre a mentionné le fait de ne pas pouvoir concilier travail et allaitement comme une raison du sevrage précoce. Parmi les mères exerçant une activité professionnelle, une femme sur dix seulement a déclaré avoir été informée par l'employeur de ses droits en tant que mère allaitante.

L'enquête menée en 2014 a par ailleurs montré que pratiquement toutes les femmes enceintes et toutes les mères ont bénéficié de conseils en cas d'allaitement, qu'elles ont jugés très utiles en règle générale.



2. RAPPORT D'ACTIVITÉS

Matériel d'information

Les informations indépendantes et basées sur les connaissances scientifiques aident les parents à se préparer de manière optimale à la période d'allaitement. L'ensemble de ce matériel peut être commandé sur www.allaiter.ch/shop.

Brochure « Allaiter – pour bien démarrer dans la vie »



La brochure s'adresse aux (futurs) parents et informe sur les aspects essentiels concernant l'allaitement maternel. Très appréciée par le public, elle est disponible en douze langues. À part les langues nationales, ce sont l'albanais, l'anglais, l'arabe, l'espagnol, le portugais, le serbe/croate, le tamoul, le tigrinya et le turc. Près de 66 000 brochures ont été distribuées en 2019. À titre de comparaison : environ 85 000 accouchements par an sont enregistrés en Suisse.

Brochures de l'administration fédérale aux sujets de la maternité, de l'alimentation de la mère et de l'enfant

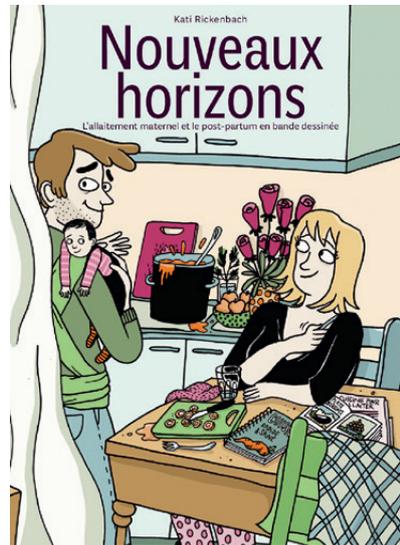
Plusieurs brochures publiées par des offices fédéraux sont également disponibles dans la boutique en ligne de Promotion allaitement maternel Suisse. Les commandes sont transmises au « shop publications fédérales ».

Au cours de l'année 2019, 15 000 brochures environ ont été commandées de cette manière.

Questions fréquemment posées

Des informations complémentaires au sujet de l'allaitement maternel se trouvent sur le site internet de Promotion allaitement maternel Suisse sous la rubrique « Questions et réponses ».

« Nouveaux horizons » – l'allaitement et le post-partum en bande dessinée



La naissance d'un enfant marque le départ pour un voyage riche en nouvelles expériences – surtout s'il s'agit de la première fois. La bande dessinée « Nouveaux horizons » décrit le parcours des jeunes parents Louise et Tom de la naissance de leur petite fille Anne jusqu'au retour progressif à un quotidien normal, en passant par les diverses phases du post-partum.

La bande dessinée existe en français et en allemand (« Neuland »). Environ 200 exemplaires en ont été commandés en 2019.

Brochure pour les pères et les mères



La brochure est conçue de manière à éveiller l'intérêt du groupe cible des jeunes adultes, et ce tant au niveau du contenu que du graphisme. Divisée en deux parties distinctes, elle s'adresse non seulement à la future mère, mais également et directement à son partenaire. Les informations sont présentées sous forme de messages simples. En 2019, quelque 2500 exemplaires de l'opuscule ont été commandés.

Dépliant pour les pères : « Tu souhaites le meilleur pour ton enfant ? Alors, donne-le-lui ! »



Être père aujourd'hui est une tâche ardue. Non seulement le père continue à assurer en grande partie la sécurité matérielle de sa famille par son activité rémunérée, mais il doit également être présent et compétent pour elle. Cela représente un sacré défi. En collaboration avec l'association *männer.ch*, un dépliant avec des informations pour les pères a été publié.

Au milieu d'une tempête d'attentes contradictoires, chaque père doit trouver le rôle qui lui convient. L'important est d'instaurer une relation avec l'enfant et de créer sa manière personnelle d'exercer le rôle de père. Un effet secondaire apprécié de cette attitude : plus l'homme se sentira sûr de sa relation et de ses capacités en tant que papa, moins les critiques le toucheront et moins il risquera d'être agacé par l'intimité de la relation entre sa compagne et le bébé. Des études ont démontré que la possibilité et la durée de l'allaitement au sein dépendent énormément du papa. L'information a pour but de donner confiance aux pères de pouvoir assumer leur rôle. Dans la partie destinée aux mères, celles-ci sont invitées à encourager leur partenaire à instaurer un rapport autonome avec le bébé.

Le dépliant consacré à la relation entre le père et son enfant est très demandé. Plus de 8000 exemplaires en ont été commandés en 2019.

Vidéo de formation « Breast is best »

Des versions française, allemande, italienne et anglaise du DVD « Breast is best », une vidéo de formation qui a reçu plusieurs prix, sont disponibles. En 2019, environ 40 exemplaires ont été achetés par des spécialistes. Promotion allaitement maternel Suisse se charge également de la distribution du DVD en France, en Allemagne et en Autriche.

Court métrage « Breast is best » en 14 langues

Ce court métrage sur l'allaitement, le lait maternel et le premier contact avec le nouveau-né a été réalisé en 2016 sur la base du film de formation « Breast is best ». Disponible en 14 langues, il est également utile aux spécialistes qui s'occupent de parents allophones. Le film peut être consulté gratuitement sur www.allaiter.ch/courtmetrage. En 2019, ce site a été accédé près de 31 000 fois.

Film « L'allaitement des prématurés »

Le lait maternel est particulièrement important pour les prématurés. Il leur permet de rattraper le retard de développement qu'ils accusent par rapport aux enfants nés à terme. Des études récentes ont démontré des effets positifs sur le développement du cerveau et la fonction cardiaque. Mais les mères qui souhaitent allaiter leur prématuré sont souvent confrontées à des difficultés au début. Ce film, qui existe en français, allemand, italien et anglais, leur montre comment elles peuvent réussir l'allaitement.

Au cours de l'année 2019, plus de 7500 personnes ont visionné gratuitement le film sur www.allaiter.ch/premature. Il peut également être commandé sous forme de DVD avec les quatre versions linguistiques français, allemand, italien et anglais.



2. RAPPORT D'ACTIVITÉS

2. Encourager la mise en réseau

En tant que centre de compétences national, Promotion allaitement maternel Suisse assure la mise en réseau des groupes professionnels et autres parties prenantes du domaine de l'allaitement.

Symposium interdisciplinaire à Zurich

Consacré au thème « Le microbiome pendant la grossesse, l'accouchement et la période d'allaitement », ce symposium interdisciplinaire a attiré 85 personnes. Nous remercions vivement l'Hôpital universitaire de Zurich pour la mise à disposition des locaux et Dr Katharina Quack Lötscher pour avoir contribué à l'organisation.

Chaque être humain vit avec un grand nombre de bactéries qui forment son microbiome. Les fonctions immunitaires ne se développent essentiellement que sous l'influence du microbiote. Trois exposés ont mis en lumière les connaissances en matière de microbiome pendant la grossesse, l'accouchement et la période d'allaitement.

Dr med. **Natalia Conde**, médecin spécialiste en gynécologie et obstétrique FMH à la maternité de l'hôpital Triemli de Zurich, a donné un aperçu des connaissances actuelles sur le microbiome en périnatalité.

Depuis plus d'un siècle, on partait du principe que le fœtus se développe dans un environnement stérile et qu'il ne reçoit et forme son microbiome qu'à la naissance. De nouvelles études remettent en question cette hypothèse et postulent une « colonisation *in utero* ». Si cette affirmation s'avérait correcte, cela aurait une grande influence sur notre compréhension de l'unité fœtomaternelle. Environnement stérile ou colonisation *in utero* ? La question n'a pas encore trouvé de réponse définitive. Bien que les études et les expériences sur les animaux montrent des voies possibles et des explications pour une colonisation prénatale, il faut également tenir compte des points critiques qui semblent plausibles. Le sujet est passionnant et des recherches supplémentaires seront nécessaires pour déterminer avec certitude si nous accueillons des « *sooners* » *in utero* ou non.

Dr rer. nat. **Jakob Zimmermann**, membre de l'équipe de recherche dirigée par Dr rer. nat. Stephanie Ganal-Vonarburg (BioMedical Research, Hôpital de l'Île, Berne), a présenté les résultats de recherches sur la flore intestinale de la mère comme stimulant du développement du système immunitaire du nouveau-né.

À la naissance, le bébé passe de l'environnement stérile et protégé de l'utérus à un monde infesté de bactéries. Des microorganismes – le microbiote commensal – commencent à coloniser toutes les surfaces du corps. Après quelques jours seulement, il y a deux fois plus de bactéries dans l'intestin qu'il y a de cellules dans tout le corps.

En règle générale, les nouveau-nés survivent sans problème à cette invasion soudaine de bactéries. Cependant, plus de six millions d'enfants de moins de cinq ans meurent encore chaque année dans le monde, la plupart d'entre eux à cause d'infections intestinales et de dénutrition. Le problème crucial après la naissance réside dans le fait que les microbes doivent coloniser l'intestin sans pourtant infecter le nouveau-né et sans restreindre la capacité de l'intestin à absorber les nutriments.

L'équipe de recherche a réussi à démontrer que des métabolites bactériens qui proviennent de la flore intestinale maternelle sont transférés à l'enfant par le placenta pendant la grossesse et par le lait maternel après la naissance. Ces composants bactériens contribuent de façon significative à la maturation du système immunitaire et protègent l'enfant au cours de la colonisation par le microbiote qui a lieu immédiatement après la naissance.

Dr med. **Christian Kahlert**, médecin spécialiste en pédiatrie et en infectiologie, Hôpital pédiatrique de Suisse orientale à St-Gall, a évoqué des résultats de recherches qui indiquent que le lait maternel joue un rôle central dans le développement du système immunitaire.

Il n'existe guère de contre-indications au lait maternel. Même en cas d'infection par le VIH, l'allaitement maternel est aujourd'hui soutenu en Suisse, sous certaines conditions, si la mère le souhaite expressément. Au cours des dernières années, les recherches ont démontré de plus en plus clairement que le lait maternel n'est pas seulement un aliment pour l'enfant mais qu'il a également une influence significative sur la composition des populations bactériennes de l'intestin (microbiome intestinal) et sur le développement du système immunitaire. L'exposé a présenté les bases de ces nouvelles découvertes et montré l'importance de l'allaitement maternel pour la prévention des maladies dites de civilisation. Son objectif était de contribuer à une compréhension générale de ces interdépendances qui devraient désormais être prises en compte lors des conseils en allaitement.

Suite aux exposés, un large débat s'est engagé, alimenté par une grande variété de questions posées par le public. Les échanges se sont poursuivies pendant l'apéro pris en commun.



2. RAPPORT D'ACTIVITÉS

Symposium interdisciplinaire à Locarno

Nous sommes très heureux que pour la première fois un symposium a pu être organisé en langue italienne et nous remercions sincèrement Manuela Lo Piccolo-Sciaroni et son équipe de l'Ospedale Regionale di Locarno pour la collaboration fructueuse.

Les 58 personnes présentes ont assisté à des exposés sur le thème « Savoir comment soutenir au mieux l'allaitement maternel ». L'après-midi de formation interdisciplinaire avait pour but de permettre aux spécialistes des domaines maternel et pédiatrique d'approfondir et d'élargir leurs connaissances sur l'allaitement maternel comme aliment pour tous les nouveau-nés, sains ou malades.

Prof. h. c. **Silvia Honigmann**, chargée de cours à la Haute école spécialisée bernoise, diététicienne diplômée, consultante en lactation et allaitement maternel IBCLC, a parlé des avantages du lait maternel et de son importance pour les enfants prématurés, nés à temps ou malades.

Le lait maternel est considéré comme aliment de choix pour les bébés. Mais qu'est-ce qui le rend si spécial ? Quelles sont les différences entre le lait maternel et les préparations pour nourrissons modernes ? Quelles sont les conséquences pour la santé de l'enfant s'il n'est pas allaité ? L'objectif était, d'une part, de faire le point sur les connaissances actuelles concernant ce sujet important et, d'autre part, de mettre en lumière certains aspects pertinents de la promotion de l'allaitement maternel pour le travail quotidien.

Dr med. **Lorenzo Giacchetti**, médecin-chef Pédiatrie, Istituto Pediatrico della Svizzera Italiana (IPSI), a expliqué la relation entre l'allaitement prolongé et les courbes de croissance.

Définir une « croissance normale » n'est pas chose facile. Les courbes de croissance sont un instrument utile pour évaluer la croissance d'un enfant et son état de santé général, pour identifier une croissance incertaine ou excessive et, partant, pour évaluer l'allaitement maternel. Le 27 avril 2006, l'OMS a publié les nouvelles courbes de croissance. Elles définissent comme croissance normale celle d'un bébé allaité.

Dr med. **Alessandra Lauretta**, médecin-chef Anesthésie pédiatrique, Service d'anesthésie, Ospedale Regionale di Bellinzona e Valli (ORBV), a informé sur le thème médicaments et allaitement.

Durant le post-partum, l'administration de médicaments à la mère est l'une des raisons les plus fréquentes du sevrage précoce. Cependant, la crainte que ces médicaments puissent nuire au nourrisson est souvent due à un manque de connaissances sur leurs effets pharmacologiques réels, et la prudence peut être le résultat de considérations plutôt légales que médicales. Nous disposons aujourd'hui de bases de données exhaustives et mises à jour, comprenant aussi des informations spécifiques sur l'allaitement maternel. Les données de la littérature scientifique indiquent que seule une minorité des médicaments sont contre-indiqués à cet égard : dans 90 % des cas, l'enfant n'ingère le plus souvent que des doses très faibles et inoffensives avec le lait maternel. Par conséquent, on a réévalué au cours des dernières années les risques pour le nourrisson d'ingérer des substances exogènes – certainement inutiles et potentiellement nocives pour lui – par rapport aux risques presque toujours nettement plus élevés d'une interruption, même brève, de l'allaitement.

Symposium interdisciplinaire à Lausanne

À Lausanne, 84 personnes ont assisté aux trois tables rondes sur les thèmes « La place du père dans le soutien de l'allaitement », « La place des pairs dans le soutien de l'allaitement » et « Allaitement et travail : entre loi et réalité ». Nos sincères remerciements vont à Sarah Viquerat et Valérie Avignon pour avoir contribué à l'organisation ainsi qu'au CHUV pour la mise à disposition des locaux.

En guise d'introduction à la première table ronde, **Valérie Avignon**, sage-femme, MSc in Midwifery, et **Sarah Viquerat**, infirmière en néonatalogie, consultante en lactation et allaitement maternel IBCLC, ont donné un aperçu de la position du père, de sa perception de son propre rôle dans l'allaitement et de la vision de la femme sur son rôle, et elles ont fait part de leurs réflexions autour des pratiques soignantes.

Dans la majorité des articles et études qui établissent des liens entre l'allaitement et le père, ce dernier est décrit comme « un facteur important en jeu dans le succès de l'allaitement maternel » (Noirhomme-Renard et al., 2015) ou encore comme « un acteur-clé du soutien de la femme allaitante » (Wagner et al., 2011). De plus, l'étude Epiphane menée en France en 2012 (Salanane, de Launay, Boudet-Berquier & Castetbon, 2012-2013) a montré que la perception du conjoint, mise au même niveau que les séances de préparation à l'accouchement et le contact peau à peau dans l'heure suivant l'accouchement, peut améliorer la pratique de l'allaitement.

Parents de deux petites filles nées très prématurément, **Madame Gomes** et **Monsieur Mabon** ont parlé de leur expérience concernant l'allaitement et le rôle du père en néonatalogie et, plus particulièrement, du rôle que le père peut assumer dans de telles situations particulières.

Gilles Crettenand, Programme national MenCare Suisse, maenner.ch, a évoqué le point de vue des pères concernant leur place dans l'allaitement en Suisse.

L'Organisation mondiale de la santé a déclaré en 2015 comme un objectif prioritaire l'engagement des hommes/pères pendant la grossesse, à l'accouchement et après la naissance. La HESAV et maenner.ch dans le cadre de son programme MenCare ont souhaité entendre les personnes concernées, en l'occurrence les (futurs) pères, sur leurs réalités telles que vécues et ressenties durant cette étape marquante d'une vie. Ce sont ainsi 18 hommes et 14 professionnel-le-s qui témoignent dans le film « La naissance d'un père » (www.naissancedunpere.ch).

Quelle est la place de ces hommes, en Suisse, en 2019 ? On y entendra certes que les pères sont de plus en plus présents. Mais à quel titre ? Sont-ils vraiment « avec » ou seulement « à côté » des (futurs) mères et des professionnel-le-s de la périnatalité ? La troisième partie du film, intitulée « Les débuts du père dans la vie familiale » et consacrée aux questions relatives à l'allaitement, a servi comme introduction.

2. RAPPORT D'ACTIVITÉS

La deuxième table ronde a commencé par une vue d'ensemble du *peer support* dans la population et plus particulièrement chez les nouveau-nés hospitalisés, présentée par **Dr Céline Fischer Fumeaux**, pédiatre et médecin spécialiste en néonatalogie, et **Pascaline Urfer**, infirmière en néonatalogie, consultante en lactation et allaitement maternel IBCLC.

Comment faire pour soutenir les parents à démarrer mais surtout à poursuivre l'allaitement ? Le *peer support* peut constituer une aide précieuse à l'allaitement dans différentes situations, particulièrement lorsqu'il est combiné à un soutien professionnel. L'exposé a donné un résumé des principaux bénéfices potentiels ou avérés pour les mères qui allaitent des nourrissons sains comme pour celles qui allaitent des nouveau-nés prématurés et/ou hospitalisés. Une étude européenne à ce sujet est actuellement en cours au CHUV (étude Alais).

Par la suite, **Natanaëlle Perrion**, comité PeerWork Suisse, a parlé du *peer support* en Suisse.

Les approches par les pairs sont en vogue dans de nombreux domaines de la santé (promotion, prévention primaire, secondaire ou tertiaire). Complémentaires au soutien des professionnel-le-s formés, elles peuvent apporter de nombreux bénéfices. Les approches par les pairs sont recommandées par de nombreux organismes de référence et ont souvent fait preuve de leur efficacité, notamment pour le renforcement de l'acquisition de nouvelles compétences. La présentation a permis de gagner une vue d'ensemble des différentes approches possibles, des mécanismes en jeu et des différents critères de qualité à étudier et si possible mettre en œuvre pour assurer le succès des projets dans le domaine de l'allaitement. Ce sont par exemple le recrutement, la formation, la supervision, l'évaluation, la participation et le financement.

La situation du *peer support* en néonatalogie a été présentée par **Cristina Guillet-Trovato**, association Né Trop Tôt et Café-au-Lait.

Plus de 800 nouveau-nés sont hospitalisés chaque année dans le service de néonatalogie, suite à une naissance prématurée ou un autre problème de santé. Ces situations de séparation, stress et maladie sont particulièrement éprouvantes pour les familles et critiques pour l'allaitement. Soutenir ces parents, aussi sur le plan émotionnel, devient alors primordial. C'est pourquoi la création d'un groupe de marraines d'allaitement a vu le jour en 2016 par la mise en place des « café-au-lait » hebdomadaires. Offrant un espace de parole et de soutien autour d'un petit encas convivial, ces rencontres permettent aux parents et aux marraines d'échanger sur leur vécu en néonatalogie en lien avec l'allaitement.

La juriste **Isabella Meschiari**, consultante auprès de Promotion allaitement maternel Suisse pour les questions liées au thème allaitement et travail rémunéré, a ouvert la troisième table ronde. Elle a informé sur les dispositions de la loi et sur la manière dont on peut soutenir les mères.

Les lois ne sont pas encore au pas avec l'évolution de la société. Le congé maternité de seulement 14 semaines, les pauses d'allaitement rémunérées, dans certains cas difficiles à mettre en œuvre et qui ne sont pas de droit à toutes les femmes ainsi qu'une certaine résistance des employeurs envers les mamans n'ouvrent pas la voie aux femmes qui souhaitent le meilleur pour leurs enfants et les allaitent, tout en restant actives dans la vie économique et politique.

Le soutien aux femmes en leur donnant les informations correctes et les instruments pour faire valoir leurs droits est fondamental pour qu'elles n'abandonnent pas le poste de travail à cause de l'allaitement. En fait c'est en restant dans la vie professionnelle qu'elles peuvent contribuer à une évolution du monde professionnel pour que l'allaitement y devienne finalement une normalité et démontrer que les deux mondes peuvent se joindre.

Valérie Avignon, sage-femme, MSc in Midwifery, a donné des explications sur l'impact économique du soutien à l'allaitement.

De nombreuses études ont montré l'effet protecteur de l'allaitement maternel sur la santé de la mère et de l'enfant. Cependant de nombreux écueils guettent les jeunes mères rendant difficile la réalisation des objectifs de l'OMS en lien avec l'allaitement maternel (allaitement exclusif pendant six mois et durée totale d'allaitement de deux ans ou plus) : des difficultés dans la mise en route, un manque de soutien tant professionnel que personnel ou la reprise du travail concourent à limiter la durée de l'allaitement.

Soutenir l'allaitement maternel semble pourtant être un investissement rentable économiquement et il convient donc de le développer au sein d'une politique de santé publique.

Antonio Racciatti, directeur des Ressources Humaines du CHUV, a expliqué le point de vue du domaine des ressources humaines.

Dr **Brenda Spencer** a présenté son étude sur la poursuite de l'allaitement après la reprise du travail rémunéré. Elle a analysé les obstacles auxquels les femmes sont confrontées ainsi que les connaissances et les attitudes des employeurs en la matière.

Les tables rondes et les exposés ont donné lieu à des discussions animées. Les échanges se sont poursuivies pendant l'apéro pris en commun.

Tous les transparents mis à disposition par les intervenants et intervenantes peuvent être consultés sur le site internet de Promotion allaitement maternel Suisse.

Nous remercions Promotion Santé Suisse, Medela SA et EFFIK pour le soutien accordé à ces symposiums.

Présence lors de congrès

En 2019, Promotion allaitement maternel Suisse était présente à un nombre particulièrement élevé de manifestations, dont le symposium des sages-femmes à Winterthur, la Journée d'études de l'ASCPE (Association suisse des consultations parents-enfants) à Lucerne, le Congrès de la FSSF (Fédération suisse des sages-femmes) à Lucerne, le Congrès de la SSGO (Société suisse de Gynécologie et d'Obstétrique) à St-Gall, le Congrès de la SSP (Société Suisse de Pédiatrie) à Bellinzone, la rencontre du Réseau Santé Psychique Suisse à Zurich, la Conférence suisse de santé publique à Winterthur, la conférence annuelle de l'Association professionnelle de la pédiatrie ambulatoire à Sursee ainsi que le congrès d'allaitement de l'ASCL (Association suisse des consultant·es en lactation et allaitement maternel) à Olten.

Promotion allaitement maternel Suisse remercie toutes les personnes qui, à ces différentes occasions, ont manifesté de l'intérêt pour ses stands.



2. RAPPORT D'ACTIVITÉS

3. Faciliter la conciliation entre allaitement et travail rémunéré

Promotion allaitement maternel Suisse s'engage pour que l'allaitement et l'extraction du lait au poste de travail soient acceptés et encouragés.

Il est possible de concilier allaitement et travail rémunéré. La personne qui s'occupe de l'enfant peut l'emmener au lieu de travail de la mère, ou celle-ci peut tirer le lait.

Ce sujet fait l'objet de diverses dispositions de la loi sur le travail (LTr) et des ordonnances y relatives (OLT 1 et OLT 3) :

- L'entreprise doit mettre à disposition un local où les mères allaitantes peuvent s'allonger et se reposer dans des conditions adéquates (art. 34 OLT 3).
- Le temps nécessaire à l'allaitement ou à l'extraction du lait doit être mis à disposition des mères qui allaitent. Durant la première année de vie de l'enfant, les pauses d'allaitement suivantes doivent être rémunérées : 30 minutes au minimum pour une durée de travail quotidien jusqu'à quatre heures, 60 minutes au minimum pour plus de quatre heures par jour et 90 minutes au minimum pour plus de sept heures par jour (art. 60, al. 2 OLT 1).
- Aucun rattrapage, ni antérieur, ni ultérieur, n'est dû pour le temps consacré à l'allaitement, qui n'est pas non plus imputé sur d'autres périodes de repos, comme par exemple les vacances (art. 35a, al. 2 LTr).
- Ne sont pas soumis à la loi sur le travail l'administration publique – les dispositions en vigueur relatives à l'allaitement sont pourtant semblables à la loi fédérale – et le secteur de l'agriculture. Les dispositions de la loi sur le travail ne sont pas non plus valables pour les cadres. Pour les détails, voir les articles 2 et 3 de la LTr.

Rémunération des pauses d'allaitement

Des explications relatives aux nombreuses questions relevant du domaine juridique qui ont été adressées à Promotion allaitement maternel Suisse peuvent être consultées en français, allemand et italien sur le site internet (rubrique « Questions et réponses »).

La check-list pour les mères qui retournent au travail et qui souhaitent continuer d'allaiter ou de tirer le lait ainsi que la fiche informative pour les employeurs et entreprises peuvent être téléchargées sur le site internet de Promotion allaitement maternel Suisse. À part les langues nationales, la fiche informative pour les employeurs existe en anglais, la check-list pour les mères en albanais, anglais, espagnol, portugais, serbe/croate, tamoul et turc. En outre, une check-list concernant l'aménagement d'un lieu pour allaiter dans l'entreprise est disponible.

Il est désormais possible de commander sur www.allaiter.ch/shop un poster qui présente une vue d'ensemble des droits de la mère allaitante selon la loi sur le travail.

Dans l'objectif d'établir un bilan de la situation en matière d'allaitement côté employeurs, un questionnaire a été envoyé en 2019 à 42 assurances. Le taux de retour était de 36 %. On doit malheureusement partir du principe que les questionnaires ont été remplis avant tout par les employeurs qui sont déjà sensibilisés à ce sujet et qui ont pris des mesures correspondantes.

Un peu moins de trois quarts des entreprises ont déclaré de disposer d'au moins une salle d'allaitement. Dans une entreprise sur trois, les futures mères sont informées avant l'accouchement sur la possibilité d'allaiter (ou de tirer le lait) sur le lieu de travail. Près de 50 % des entreprises ont indiqué que les mères doivent prendre l'initiative pour s'informer.

Afin de sensibiliser les entreprises encore davantage pour cette question, du matériel d'information de Promotion allaitement maternel Suisse et les brochures du Seco leur ont été envoyés. Les contacts ont d'ailleurs donné l'occasion de transmettre des informations et de mieux faire connaître les check-lists de Promotion allaitement maternel Suisse.

Collaboration avec une juriste

Depuis le début de 2018, Promotion allaitement maternel Suisse offre la possibilité de soumettre les questions relatives aux droits des mères allaitantes à une experte. Le soutien aux mères est ainsi renforcé. Cette manière de recevoir des conseils juridiques est très appréciée. La juriste donne également des indications à qui s'adresser si aucun accord avec l'employeur n'a pu être trouvé. Une centaine de questions ont été traitées au cours de l'année 2019.

Inscription pour informations

De nombreuses femmes cessent d'allaiter quand elles reprennent leur activité professionnelle, soit parce qu'elles ne connaissent pas leurs droits concernant l'allaitement à la place de travail, soit parce qu'elles pensent que les difficultés d'ordre organisationnel soient insurmontables. Avec l'inscription « Oui, j'aimerais en savoir plus sur l'allaitement maternel », Promotion allaitement maternel Suisse contribue à fournir des informations sur ce sujet à un grand nombre de mères. Les femmes sont invitées à s'inscrire auprès de Promotion allaitement maternel Suisse en indiquant leur adresse e-mail et la date de naissance. Avant la fin de leur congé de maternité, elles recevront des informations concernant la poursuite de l'allaitement après le retour à la place de travail et les bases légales, des check-lists pour se préparer, des feuilles d'information pour l'employeur ainsi que des adresses et liens utiles. Les femmes qui s'inscrivent avant ou juste après l'accouchement recevront un premier e-mail avec des informations relatives à l'allaitement maternel, aux possibilités de trouver du soutien et à mamamap. 120 mères ont profité de cette offre en 2019.

Motion « Les pauses d'allaitement rémunérées doivent être financées par le régime des allocations pour perte de gain »

Promotion allaitement maternel Suisse estime qu'un financement des pauses d'allaitement par le régime des APG contribuerait à un traitement plus équitable des mères qui souhaitent continuer d'allaiter après la reprise du travail. Malgré l'avis défavorable exprimé par le Conseil fédéral, elle poursuivra son engagement pour une adoption de la motion.



2. RAPPORT D'ACTIVITÉS

4. Surveiller les activités promotionnelles de l'industrie et intervenir si besoin est

Dans le cadre du Codex Panel, Promotion allaitement maternel Suisse surveille les activités de l'industrie d'aliments pour nourrissons.

Diverses réglementations concernant des restrictions de la publicité pour les substituts du lait maternel sont actuellement en vigueur.

Loi sur les denrées alimentaires^{4,5}

La loi sur les denrées alimentaires est légalement contraignante. Selon l'ordonnance y relative, la publicité pour les préparations pour nourrissons dans le commerce de détail ainsi que la remise d'échantillons gratuits ou de produits à bas prix ne sont pas permis. Les annonces ne peuvent être placées que dans les publications spécialisées.

Code international⁶

Les recommandations du code international n'ont pas un caractère contraignant. Elles portent sur les « substituts du lait maternel, y compris les préparations pour nourrissons ; autres produits lactés, aliments et boissons, y compris les aliments de complément donnés au biberon, quand ils sont commercialisés ou présentés de toute autre manière comme appropriés, avec ou sans modification, pour remplacer partiellement ou totalement le lait maternel ; biberons et tétines ». Les fabricants sont tenus à ne pas proposer d'incitations financières ou matérielles au personnel médical dans le but de promouvoir des produits qui tombent dans le champ d'application du code.

Code de conduite suisse⁷

Le code de conduite suisse ne porte que sur les préparations pour nourrissons. Il contient des recommandations supplémentaires sans caractère contraignant. Au contraire du code international, le code suisse ne s'applique pas aux biberons et sucettes. Les illustrations montrant une mère qui donne le biberon à son enfant ne sont toutefois pas tolérées dans la publicité. Tout emballage doit porter la mention que l'allaitement est supérieur aux préparations pour nourrissons, et aucune image d'un nourrisson de moins de six mois ne peut figurer dans la publicité pour préparations de suite. Les donations en espèces ou en nature, directes ou indirectes, au personnel spécialisé sont interdites. Le code de conduite suisse a été signé sur une base volontaire par les membres de la Swiss Association of Nutrition Industries (SANI), l'organisation faîtière des producteurs d'aliments pour nourrissons.

Le code de conduite suisse est plus restrictif que la loi fédérale en vigueur. De plus, il propose des mesures concrètes, par exemple une liste des slogans publicitaires admis et non admis. Promotion allaitement maternel Suisse se félicite du dialogue avec les producteurs d'aliments pour nourrissons qui a lieu dans le cadre du Codex Panel (voir tableau synoptique). Elle y fait valoir les arguments en faveur de la promotion de l'allaitement maternel.

⁴ Ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels, art. 41 (RS 817.02)

⁵ Ordonnance du DFI sur les aliments spéciaux, art. 5 et 12 (RS 817.022.104)

⁶ OMS : International Code of Marketing of Breast-Milk Substitutes 1981

⁷ Code de conduite des fabricants concernant la commercialisation des préparations pour nourrissons (état 2017)



Tableau synoptique des champs d'application des réglementations relatives aux restrictions publicitaires

	Code international de commercialisation des substituts du lait maternel de l'OMS (1981)	Code de conduite des fabricants concernant la commercialisation des préparations pour nourrissons (état 2017)	Ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels, art. 41 Ordonnance du DFI sur les aliments spéciaux, art. 5 et 12
Préparations pour nourrissons *	réglementé	réglementé	réglementé
Préparations de suite **	réglementé	pas de réglementation formelle	non réglementé
Biberons et sucettes	réglementé	pas de réglementation formelle	non réglementé
Tire-lait	non réglementé	non réglementé	non réglementé

Définitions selon l'Ordonnance du DFI sur les denrées alimentaires destinées aux personnes ayant des besoins nutritionnels particuliers (OBNP) du 16 décembre 2016 (état 1^{er} mai 2017) :

* Préparations pour nourrissons

Art. 5 Définition

La préparation pour nourrissons est une denrée alimentaire destinée à être utilisée par des nourrissons en bonne santé (enfants âgés de moins de 12 mois) pendant les premiers mois de leur vie et qui répond à elle seule aux besoins nutritionnels de ces nourrissons jusqu'à l'introduction d'une alimentation complémentaire appropriée.

** Préparations de suite

Art. 12 Définition

Une préparation de suite est une denrée alimentaire qui constitue le principal élément liquide d'une alimentation progressivement diversifiée pour :

- les nourrissons à partir de 6 mois lorsqu'une alimentation complémentaire appropriée est introduite, et
- les enfants en bas âge, âgés de 1 à 3 ans.

Codex Panel

Le respect des restrictions de la publicité est surveillé depuis 1995 par le Codex Panel, une commission paritaire dans laquelle sont représentés l'industrie et Promotion allaitement maternel Suisse. Chaque personne ou institution concernée par la protection de l'allaitement a le droit de dénoncer d'éventuelles infractions auprès du Codex Panel qui examinera ces cas.

En 2019, le Codex Panel a tenu deux réunions. Les cas de publicités ou formulations illicites ont régulièrement été signalés et traités. Le fait d'avoir défini une marche à suivre pour informer de manière proactive et régulière le commerce de détail et le commerce en ligne a eu pour conséquence que le nombre de contestations a baissé de manière significative.

Politique

Le problème que la publicité (licite) pour les préparations de suite est souvent confondue avec celle (illicite) pour les préparations pour nourrissons continue à occuper le devant de la scène. Yvonne Feri avait déposé une motion qui exige que les restrictions en matière de publicité soient étendues aux préparations de suite afin d'éviter que l'interdiction de la publicité pour les

préparations pour nourrissons puisse être contournée. Dans sa réponse, le Conseil fédéral indique que l'ordonnance prévoit que les préparations de suite doivent se distinguer clairement des préparations pour nourrissons par leur étiquetage. En collaboration avec les cantons, l'OSAV s'efforce à mettre en œuvre les exigences. En reconnaissant ces efforts, Yvonne Feri a retiré sa motion.

Le conseiller fédéral Alain Berset a confirmé que le problème existe : « D'abord, Madame Feri, vous avez raison, il y a un problème aujourd'hui – *unbestritten*. La législation est claire, c'est son application qui laisse à désirer. [...] Si ce n'est pas le cas, nous devons alors passer par les chimistes cantonaux pour appliquer de manière plus stricte la législation. Et si cela ne suffit encore pas, on devra peut-être envisager de toucher aussi à l'ordonnance. Mais on espère vivement pouvoir trouver, avec l'industrie concernée, une solution viable et solide, ce qui n'est pour l'instant pas le cas. »

Nous attendons avec intérêt la mise en pratique de l'ordonnance actuellement en vigueur.

2. RAPPORT D'ACTIVITÉS

5. Influencer sur les processus de décision

Promotion allaitement maternel Suisse positionne l'allaitement maternel comme un aspect important de la santé publique.

Lait de donneuses et banques de lait

Selon l'OMS, le lait de donneuses est la meilleure alternative au lait maternel. L'approvisionnement des prématurés en lait de donneuses n'est pourtant pas garanti dans toutes les régions de la Suisse et on déplore l'absence d'une réglementation juridique concernant l'utilisation de lait maternel. C'est ce que démontre l'étude « The Milk Gap », réalisée par Jacqueline Barin sur mandat de Promotion allaitement maternel Suisse. L'auteure y dresse un bilan des expériences faites dans notre pays en ce qui concerne les banques de lait et les pratiques d'échange de lait maternel. Sa conclusion : les pratiques des banques de lait qui, d'ailleurs, ne sont disponibles qu'en Suisse alémanique, sont très hétérogènes et elles connaissent parfois des pénuries de lait de donneuses. Les hôpitaux se voient confrontés à certains obstacles à la création de nouvelles banques de lait, dont notamment un manque de finances, d'infrastructures et de soutien. Les plateformes en ligne consacrées à l'échange de lait maternel présentent des informations très diverses et on constate l'absence d'une gestion qualité et de dispositions régissant la responsabilité. Ce sont donc les utilisatrices et leurs enfants qui supportent l'intégralité des risques liés à l'échange de lait maternel cru, non pasteurisé.

Promotion allaitement maternel Suisse préconise la création de conditions cadres standardisées pour la mise en place d'un réseau national de banques de lait destinées aux prématurés. De plus, il serait souhaitable de disposer de bases légales en matière de lait maternel.

Afin d'éveiller l'intérêt des milieux politiques pour la question, Yvonne Feri a déposé l'interpellation suivante (19.3674) au Conseil national.

Les hôpitaux suisses alémaniques disposent de banques de lait maternel, le lait donné étant exclusivement réservé aux prématurés de l'institution concernée (il n'existe pas de banques de lait maternel en Suisse romande et au Tessin). Parallèlement, l'échange direct de lait maternel par l'intermédiaire de plateformes en ligne est en plein essor.

Contrairement au lait des banques de données gérées par les hôpitaux, le lait qui est transmis directement de la donneuse à la receveuse grâce à ces bourses informelles n'est ni pasteurisé ni testé quant à la présence de maladies, de bactéries ou de virus. Or ces agents pathogènes peuvent être transmis par le lait comme par les produits sanguins.

Les plateformes en ligne proposant l'échange de lait maternel, à titre gratuit ou onéreux, comprennent des informations contradictoires, ne comportent pas de contrôle de qualité et n'assurent aucune responsabilité. Les utilisatrices et leurs bébés supportent donc tous les risques découlant de l'ingestion de lait non pasteurisé.

Le lait maternel protège l'enfant contre les maladies en lui procurant des anticorps et des substances stimulant le système immunitaire. Les enfants qui ont été allaités courent moins de risques en matière d'obésité, de maladies cardio-vasculaires et d'hypertension. Si le lait provenant d'une autre mère présente bien sûr les mêmes bénéfices, il présente aussi des risques résultant de la possible transmission de maladies ou d'une conservation impropre. Les mères interrogées estiment que les bénéfices de l'échange de lait l'emportent sur les risques encourus et préfèrent le lait d'une autre mère à un produit de substitution.

Le Conseil fédéral est prié dès lors de répondre aux questions suivantes.

L'avis du Conseil fédéral du 28 août 2019.

Quelle est l'appréciation générale du Conseil fédéral concernant les banques de lait maternel ?

Le Conseil fédéral s'engage pour la santé et l'alimentation optimales des mères et des enfants ; il reconnaît que le lait maternel est incontestablement une alimentation excellente pour tous les nourrissons. Il salue donc l'initiative de divers hôpitaux qui instaurent des banques de lait maternel. Par contre, le Conseil fédéral est sceptique envers les plateformes privées d'échange de lait maternel en ligne, car il estime que dans ce cas la qualité nécessaire des produits ne peut être garantie avec certitude.

⁸ Barin, J. The Milk Gap: Contextualizing Human Milk Banking and Informal Milk Sharing Practices and Perceptions in Switzerland. Promotion allaitement maternel Suisse, 2018.

Comment les risques liés à l'échange direct de lait maternel peuvent-ils être réduits ?

Comme l'explique l'auteur de l'interpellation, l'échange de lait maternel comporte des risques, puisqu'il est difficile de savoir si les règles d'hygiène sont respectées, et que des maladies peuvent se transmettre par ce biais. Le Conseil fédéral est donc favorable à l'élaboration de normes qualitatives reconnues de manière générale, par ex. celles de la Société suisse de néonatalogie. En outre, il lui semble important que les banques de lait soient exploitées par des hôpitaux ou des organisations à but non lucratif offrant les mêmes garanties d'assurance qualité que les hôpitaux.

L'échange de lait maternel doit-il être soumis à des directives ou des dispositions légales particulières ?

Le lait maternel et la cession de lait maternel via des plateformes d'échange en ligne peuvent en principe entrer dans le champ d'application de la loi sur les denrées alimentaires (RS 817.0). L'Office fédéral de la sécurité alimentaire OSAV et l'Office fédéral de la santé publique OFSP sont actuellement en discussion avec Promotion allaitement maternel Suisse pour déterminer si l'échange de lait maternel dans des hôpitaux à des prématurés doit être réglementé dans le droit alimentaire, ou si d'autres bases légales sont nécessaires.

Comment les mères et les pères peuvent-ils être correctement informés des risques que l'échange de lait maternel fait courir à leur bébé ? Comment protéger les nourrissons ?

La responsabilité de s'informer des risques inhérents à l'échange de lait maternel sur les plateformes en ligne incombe en premier lieu aux parents. Cependant, selon le Conseil fédéral, rien ne s'oppose à ce que l'OFSP et Promotion allaitement maternel Suisse, qui collabore avec l'OSAV, compétent en la matière, informent plus activement les parents sur les risques encourus.

Miapas

En 2019, Promotion allaitement maternel Suisse a participé aux réunions de Miapas. Ce projet de Promotion Santé Suisse et des partenaires nationaux encourage la santé des jeunes enfants. D'une part, on rédige et diffuse des données de base, des recommandations et des messages communs à l'adresse des spécialistes de la petite enfance. D'autre part, on sensibilise les décideurs du monde politique à l'importance de la promotion de la santé des jeunes enfants.

Newsletter

La newsletter électronique de Promotion allaitement maternel Suisse informe sur les actualités et différents thèmes liés à l'allaitement maternel et invite les intéressés à visiter le site internet. Au cours de l'année sous revue, quatre éditions ont été adressées à un large cercle d'intéressés.

Allaiter dans l'espace public

Il est permis d'allaiter partout dans l'espace public. En principe, il n'y a rien de plus naturel que d'allaiter en route, mais il s'agit au commencement d'un apprentissage aussi bien pour la mère que pour l'enfant. Il est donc souhaitable de parfois disposer d'un endroit calme et tranquille. Les espaces allaitement publics proposés par des magasins, des pharmacies, des bibliothèques, des restaurants, etc. s'y prêtent idéalement. L'application mamamap permet de les trouver rapidement et facilement.

De nouvelles adresses sont intégrées en continu sur mamamap. Le répertoire électronique gratuit contient entretemps plus de 2000 espaces allaitement et est consulté environ 10 000 fois par mois.



2. RAPPORT D'ACTIVITÉS

Semaine mondiale de l'allaitement maternel 2019

La semaine mondiale de l'allaitement maternel 2019 était placée sous le thème « Empowering Parents ». Pour la Suisse, le slogan a été modifié en « **Soutenez les parents, facilitez l'allaitement !** ». La semaine d'action s'est déroulée du 14 au 21 septembre.

L'objectif de la semaine mondiale de l'allaitement maternel 2019 était d'attirer l'attention sur l'importance de la protection sociale des parents et leur protection par la loi du travail. Il y a cent ans, l'Organisation internationale du Travail (OIT) a intégré pour la première fois la protection de la maternité dans une convention. Mais il fallait attendre encore 80 ans avant que, en l'an 2000, la Convention C 183 de l'OIT fixe un minimum de 14 semaines pour le congé de maternité et ancre le droit aux pauses d'allaitement rémunérées. En Suisse, l'allocation de maternité a été introduite en 2005. Depuis lors, les femmes reçoivent 80 % de leur salaire pendant au moins 14 semaines après l'accouchement et sont protégées contre le licenciement durant cette période. Selon les dispositions de la loi sur le travail, entrées en vigueur en 2014, les mères peuvent disposer du temps nécessaire pour allaiter ou pour tirer le lait pendant la première année de vie de l'enfant et ces pauses d'allaitement doivent être rémunérées. Mais la réalité est souvent différente. Les mères qui allaitent au travail n'ont pas de lobby. Elles ont donc souvent de la peine à revendiquer leur droit légal aux pauses d'allaitement lorsqu'elles retournent au travail. Il en résulte que de nombreuses mères ne respectent pas les recommandations concernant les temps d'allaitement ou sèvent à un moment qui n'est pas optimal pour la santé du nourrisson.

Les femmes en âge de procréer se trouvent généralement en pleine vie active et constituent un important facteur de succès dans l'économie suisse. Beaucoup d'hommes aimeraient soutenir leur partenaire après la naissance de l'enfant et assumer leur part de responsabilité parentale. Pour eux, les dispositions légales font toutefois défaut. Un congé parental prolongé, comme il est d'usage dans de nombreux pays européens, serait donc souhaitable.

Promotion allaitement maternel Suisse a encore une fois pu compter sur la précieuse coopération de l'Association suisse des consultantes en lactation et allaitement maternel, l'Association suisse des consul-



tations parents-enfants, la Fédération suisse des sages-femmes, la Société suisse de Gynécologie et d'Obstétrique, la Société Suisse de Pédiatrie et La Leche League Suisse.

La graphiste et illustratrice renommée Judith Zaugg a conçu les illustrations pour les cartes postales, les affiches et les jaquettes pour le carnet de santé. Près de 3200 cartes postales, 8100 affiches et 7500 jaquettes ont été distribuées. Cette année, les jaquettes ont été produites en Suisse par un atelier protégé.

Les organisations partenaires et des comités d'organisation locaux ont mis sur pied 179 activités sur les plans local et régional. La campagne a bénéficié du soutien financier apporté, entre autres, par Promotion Santé Suisse et Medela SA.

Consultation sur la modification de l'ordonnance concernant les préparations pour nourrissons (art. 22a al. 4 nOBNP)

Dans le cadre de cette procédure de consultation, Promotion allaitement maternel Suisse a soumis une prise de position demandant des règles plus strictes pour la remise de produits ou de matériel d'information par les fabricants et les distributeurs de préparations pour nourrissons.

6. Renforcer l'organisation

Promotion allaitement maternel Suisse assure le financement de ses activités opérationnelles grâce à une gestion des processus adaptée.

Nouvelle présidente du conseil de fondation

Ursula Zybach, présidente depuis 2007, a quitté sa fonction en avril 2019. Depuis la création de la fondation en l'an 2000, elle s'est mise au service de Promotion allaitement maternel Suisse. Au cours de cette longue période, Ursula Zybach a apporté de précieuses impulsions et a contribué, grâce à ses profondes connaissances et sa large expérience, de manière significative au développement de la fondation.

À l'occasion de sa réunion en avril 2019, le conseil de fondation a élu Yvonne Feri comme nouvelle présidente. Conseillère nationale depuis 2011 et membre de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique, Yvonne Feri a déjà défendu les intérêts de Promotion allaitement maternel Suisse sur le plan national. Elle est, entre autres, présidente de Protection de l'enfance Suisse, consultante de l'Association de soutien aux enfants atteints de maladies rares, membre du Conseil consultatif du Centre suisse de compétence pour les droits humains et présidente de l'Association pour la justice sociale.

Conseil de fondation et bureau

Au cours de l'année sous revue, le conseil de fondation s'est réuni au printemps sous la direction de la présidente sortante Ursula Zybach, puis en automne sous la direction de la nouvelle présidente Yvonne Feri. Il a notamment approuvé le rapport annuel et les comptes 2018 ainsi que le budget et la planification annuelle pour 2020. Deux nouveaux membres de la commission scientifique ont été élus.

Le bureau a accompagné la direction opérationnelle et veillé à ce que les décisions du conseil de fondation soient exécutées. Il a tenu trois séances ordinaires en 2019.

Commission scientifique

La commission scientifique a pour mission de conseiller et soutenir le conseil de fondation, le bureau et la directrice de Promotion allaitement maternel Suisse.

En 2019, une réunion a eu lieu sous la direction de Dr med. Katharina Quack Lötscher. La commission s'est penchée sur le matériel d'information consacré à différents thèmes, dont l'extraction du colostrum, l'utilisation de sucettes ou la santé psychique, et elle a élaboré des feuilles d'information. Elle a revu et actualisé les contenus de brochures et du site internet.

La commission scientifique a en outre soumis une prise de position sur la brochure illustrée « L'alimentation durant la 1^{re} année de vie », publiée par Promotion Santé Suisse.

Stage

Comme l'année passée, une étudiante de la filière Nutrition et diététique de la Haute école spécialisée bernoise a fait un stage auprès de Promotion allaitement maternel Suisse. Elle a traité plusieurs thèmes et a pu se faire une vue d'ensemble dans les domaines de l'organisation de symposiums et de la participation aux congrès. Après une courte période d'introduction déjà, elle a pu prêter main forte à l'équipe.

Boutique en ligne

En 2019, plus de 1000 commandes ont été effectuées par le biais de la boutique en ligne (www.allaiter.ch/shop).

3. FINANCES

Compte de résultat

	en CHF	2019	2018
Recettes découlant de projets		121'915.00	102'180.00
Recettes découlant de matériel d'information		125'573.13	113'389.80
Subventions de fonctionnement		132'585.00	161'221.00
Total Produits d'exploitation		380'073.13	376'790.80
Dépenses pour projets		-93'799.38	-58'350.53
Dépenses pour matériel d'information		-81'526.58	-29'652.09
Charges de personnel		-162'352.24	-163'342.06
Autres charges d'exploitation		-48'712.16	-47'145.68
Total Charges d'exploitation		-386'390.36	-298'490.36
Résultat d'exploitation		-6'317.23	78'300.44
Produits financiers (intérêts bancaires)		114.90	128.85
Charges financières (frais bancaires)		-208.61	-217.22
Résultats de l'exercice avant flux de fonds de projet		-6'410.94	78'212.07
Prélèvement du fonds de projet		0.00	0.00
Attribution au fonds de projet		0.00	-60'000.00
Résultats de l'exercice à la charge / en faveur du capital de fondation		-6'410.94	18'212.07

Bilan au 31 décembre

	en CHF	2019	2018
ACTIF			
Trésorerie		504'013.49	504'819.17
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services		25'127.05	7'808.40
Stocks		48'348.20	48'014.70
Actifs de régularisation		23'915.55	22'015.20
Total Actif circulant		601'404.29	582'657.47
TOTAL ACTIF		601'404.29	582'657.47
PASSIF			
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services		26'358.00	31'193.38
Provisions à court terme		43'600.00	15'000.00
Passifs de régularisation		8'304.79	6'911.65
Total Capitaux étrangers à court terme		78'262.79	53'105.03
Total Capitaux étrangers		78'262.79	53'105.03
Fonds de projet		170'000.00	170'000.00
Capital de fondation		359'552.44	341'340.37
Résultats de l'exercice à la charge / en faveur du capital de fondation		-6'410.94	18'212.07
Total Capitaux propres		523'141.50	529'552.44
TOTAL PASSIF		601'404.29	582'657.47

Rapport de l'organe de révision



Les organisations et entreprises mentionnées ci-après ont soutenu Promotion allaitement maternel Suisse durant la période sous revue :

- Antistress SA
- Association professionnelle de la pédiatrie ambulatoire
- Association suisse des consultantes en lactation et allaitement maternel (ASCL)
- Association suisse des consultations parents-enfants (ASCPE)
- Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein
- Concordia Assurance suisse de maladie et accidents SA
- Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)
- EFFIK
- Fédération suisse des sages-femmes (FSSF)
- Fondation ASSURA
- Fondation Larsson Rosenquist
- Fondation SANA
- Ligue suisse contre le cancer
- männer.ch
- Medela SA
- Office fédéral de la santé publique (OFSP)
- Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)
- Promotion Santé Suisse
- Société suisse de Gynécologie et d'Obstétrique (SSGO)
- Swiss Association of Nutrition Industries (SANI)

Soutien financier

Le financement de Promotion allaitement maternel Suisse repose sur plusieurs piliers :

- Comme nous assumons des tâches d'intérêt public et visant à améliorer la santé de la population, les pouvoirs publics financent une partie de nos coûts liés à des projets.
- Une autre partie des coûts liés à des projets est prise en charge par des donateurs et donatrices privés, des donateurs institutionnels et des fondations donatrices.
- Des entreprises de divers secteurs soutiennent certains projets. Cela représente pour elles une possibilité d'assumer leur responsabilité sociale. Les entreprises n'ont aucune influence sur les projets ou les informations transmises.

Un soutien financier a été accordé par les cantons suivants :

Appenzell Rhodes-Extérieures, Argovie, Bāle-Campagne, Bāle-Ville, Berne, Fribourg, Grisons, Jura, Neuchātel, Saint-Gall, Schaffhouse, Schwyz, Soleure, Tessin, Thurgovie, Uri, Vaud, Zurich

Promotion allaitement maternel Suisse tient à remercier tous les donateurs pour leur précieux soutien.

Lors de sa rėunion du 5 avril 2019, le conseil de fondation a dėcidė de ne plus accepter le soutien financier d'entreprises qui ne respectent pas les dispositions du code international.

4. PERSPECTIVES

Les tâches mentionnées ci-après revêtiront une importance particulière au cours de l'année 2020 :

Mise en pratique de la stratégie

Les travaux de mise en pratique de la stratégie 2017 seront poursuivis. Le financement des activités opératives restera l'objectif prioritaire du conseil de fondation et du secrétariat.

Lait de donneuses et banques de lait

Les lacunes concernant l'accès aux banques de lait doivent être comblées – du moins pour les prématurés. Cela nécessite un large soutien par tous les acteurs de la société. De plus, il faut que les banques de lait soient plus grandes et réparties sur tout le territoire suisse. Une infrastructure fiable servirait à satisfaire les besoins des donneuses de lait tout comme ceux des utilisatrices. Selon l'avis de Promotion allaitement maternel Suisse, une condition préalable à cela est que le lait maternel soit désigné comme denrée alimentaire ou produit sanguin dans la loi. La création de banques de lait pour prématurés dans toutes les régions du pays doit être accompagnée par des projets de recherche et une analyse coûts-efficacité pour évaluer les bénéfices. Des campagnes d'information sur les avantages du lait maternel et les risques liés à l'échange de lait non contrôlé sont également nécessaires.

Brochure d'allaitement

La brochure sera remaniée en vue d'une réimpression en 2020.

Allaitement et travail

L'objectif prioritaire est de prolonger la durée de l'allaitement grâce à de meilleures conditions pour concilier allaitement et travail. Les employeurs doivent être sensibilisés à cette question. Le soutien aux travailleuses qui allaitent dépend de conditions cadres appropriées à l'entreprise. Promotion allaitement maternel Suisse va continuer d'une part à motiver les employeurs à soutenir les mères qui allaitent et de mettre à disposition l'infrastructure nécessaire, et d'autre part à informer les femmes sur leurs droits. Ces tâches sont facilitées par des réponses aux questions relevant de différents domaines ainsi qu'un choix d'aide-mémoire et de check-lists qui se trouvent sur le site internet. L'offre des conseils juridiques sera poursuivie.

Publicité pour les préparations pour nourrissons

Promotion allaitement maternel Suisse s'investit pour que les recommandations de l'OMS concernant les restrictions de la publicité pour les préparations pour nourrissons soient mises en œuvre en Suisse.

Semaine mondiale de l'allaitement maternel 2020

La semaine mondiale de l'allaitement maternel se déroulera en Suisse du 12 au 19 septembre sous le thème « Soutenir l'allaitement pour une planète plus saine ». Promotion allaitement maternel Suisse mettra à disposition du matériel pour les activités.

Symposiums 2020

Le 27 août, un symposium sous le titre « La santé psychique après l'accouchement » aura lieu à Zurich. Deux autres symposiums sont prévus : le 15 septembre à Bellinzone et le 16 septembre à Lausanne. Des informations actuelles seront publiées sur notre site internet.

Informers les parents sur le développement sain des enfants

Une grande majorité des parents dispose aujourd'hui de smartphones ou de tablettes. L'internet est utilisé au quotidien, indépendamment du sexe, de l'âge ou du niveau de formation. Des études pronostiquent que l'utilisation d'appareils mobiles va encore augmenter. La nouvelle application Parentu de l'association de parents « Eltern-PushApp » saisit cette opportunité pour transmettre aux parents des renseignements et des suggestions pour organiser la vie familiale au quotidien. Les textes au sujet de l'allaitement sont rédigés par Promotion allaitement maternel Suisse.

Pères

La fréquence et la durée de l'allaitement maternel dépendent en grande partie du soutien que le père apporte à sa partenaire. Une attention particulière sera attribuée aux pères également au cours de l'année 2020.



ANNEXE

Membres fondateurs

Association suisse des consultantes en lactation et allaitement maternel (ASCL)
Association suisse des diététicien-ne-s (ASDD)
Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI)
Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein
Concordia Assurance suisse de maladie et accidents SA
Croix-Rouge suisse (CRS)
CSS Assurance
Fédération des médecins suisses FMH
Fédération suisse des sages-femmes (FSSF)
Helsana Assurances SA
La Leche League Suisse (LLL CH)
Office fédéral de la santé publique (OFSP)
Santé publique Suisse
Société Suisse de Gynécologie et d'Obstétrique (SSGO)
La création de la fondation a été encouragée par la Société Suisse de Pédiatrie (SSP) et par l'Association suisse des consultations parents-enfants (ASCPE), une communauté d'intérêt ordinaire de l'ASI.

Conseil de fondation (toutes ad personam)

Présidente

Ursula Zybach* (jusqu'en avril 2019)

Yvonne Feri* (depuis avril 2019)

Ingénieur en technologie alimentaire diplômé EPF

Conseillère nationale

Membres

PD Dr med. Nicole Bürki

Annemarie Gluch

Eva Maria Jaag

Prof. Dr med. Nicole Ochsenbein

PD Dr med. Katharina Quack Lötscher*

Etiennette J. Verrey*

Miriam Wille

Médecin spécialiste en gynécologie et obstétrique FMH

Diététicienne diplômée ES

EMBA HSG, lic. phil. I

Médecin spécialiste en gynécologie et obstétrique FMH

Médecin spécialiste en médecine préventive et sociale FMH, MPH

Ancienne présidente de la commission fédérale pour les questions féminines

Sage-femme BSc, consultante en lactation et allaitement maternel IBCLC

* Membres du bureau

Commission scientifique (tous ad personam)

Présidente

PD Dr med. Katharina Quack Lötscher

Membres

Prof. Dr med. Christian P. Braegger

Prof. Dr med. Julia Dratva

Prof. Silvia Honigmann

Nathalie Kaufmann (depuis nov. 2019)

Verena Marchand

Rahel Oberholzer

Therese Röthlisberger

Martina Schmid (depuis nov. 2019)

Elisabeth Schneider-Feusi

Dr med. Cora Vökt

Miriam Wille

Médecin spécialiste en médecine préventive et sociale FMH, MPH

Médecin spécialiste en pédiatrie FMH

Médecin spécialiste en médecine préventive et sociale FMH, MPH

Diététicienne diplômée HES

Sage-femme BSc, consultante en lactation et allaitement maternel IBCLC

Consultante en lactation et allaitement maternel IBCLC

Animatrice LLL, consultante en lactation et allaitement maternel IBCLC

Consultante en lactation et allaitement maternel IBCLC

Infirmière puéricultrice BSc

Infirmière puéricultrice DF

Médecin spécialiste en gynécologie et obstétrique FMH, consultante en lactation et allaitement maternel IBCLC

Sage-femme BSc, consultante en lactation et allaitement maternel IBCLC

Secrétariat

Christine Brennan	Directrice
Judith Lucy	Assistante

Groupe de travail Semaine mondiale de l'allaitement maternel

Dr med. Barbara Baur Cavegn	Société suisse de Gynécologie et d'Obstétrique (SSGO)
Christine Brennan	Promotion allaitement maternel Suisse
Luzia Felber	Association suisse des consultantes en lactation et allaitement maternel (ASCL)
Nathalie Kaufmann (depuis nov. 2019)	Fédération suisse des sages-femmes (FSSF)
Doris Keller (jusqu'en nov. 2019)	Fédération suisse des sages-femmes (FSSF)
Isabella Meschiari	La Leche League Schweiz (LLL CH)
Dr med. Giancarlo Natalucci (depuis nov. 2019)	Société Suisse de Pédiatrie (SSP)
Dr med. Nicole Pellaud (jusqu'en nov. 2019)	Société Suisse de Pédiatrie (SSP)
Elisabeth Schneider-Feusi	Association suisse des consultations parents-enfants (ASCPE)

Codex Panel

Promotion allaitement maternel Suisse

Prof. Dr med. Christian P. Braegger	Société Suisse de Pédiatrie (SSP)
Christine Brennan	Promotion allaitement maternel Suisse
Katharine Haller (jusqu'en sept. 2019)	Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein
Nicole Hinder (depuis sept. 2019)	Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein
Nathalie Kaufmann (depuis sept. 2019)	Fédération suisse des sages-femmes (FSSF)
Doris Keller (jusqu'en sept. 2019)	Fédération suisse des sages-femmes (FSSF)
Elisabeth Schneider-Feusi	Association suisse des consultations parents-enfants (ASCPE)
Simone Weider	La Leche League Suisse (LLL CH)

Swiss Association of Nutrition Industries (SANI)

Daniel Bärlocher	Bimbosan AG
Heike Kemnade	Milupa SA
Alexander Maier	Hipp GmbH & Co. Vertrieb AG
Andrea Mutter	Holle baby food GmbH
Marie-Hélène Pradon	Nestlé Suisse SA

Secrétariat

Dr Karola Krell, avocate	Swiss Association of Nutrition Industries (SANI)
--------------------------	--

Adresse

Promotion allaitement maternel Suisse
Schwarztorstrasse 87
CH-3007 Berne

Téléphone +41 (0)31 381 49 66

www.allaiter.ch
contact@allaiter.ch

Relation bancaire : Bank CLER, 4002 Bâle
CH28 0844 0731 9302 9001 8



Promotion
allaitement maternel
Suisse